

1er Avenant à la Convention  
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg  
et l'association sans but lucratif

« Cultur'all »

Entre

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre de la Culture,  
désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Cultur'all », représentée par sa présidente,  
désignée ci-après « l'association », d'autre part;

Un article 13 est ajouté à la convention conclue le 28 janvier 2015 entre parties:

**Article 13.- Disposition transitoire**

A partir de l'exercice 2017, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 4.800.- euros est accordée à l'association pour financer le loyer de l'association à Luxembourg-Belair, 13, rue Gaston Diederich L-1420 Luxembourg.

Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Le montant total attribué à l'association s'élève donc à 44.800.- euros.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le

10/08/2017

Pour l'association



Présidente

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

Pour le Ministre de la Culture



Guy Arendt  
Secrétaire d'Etat